

**CAHIER DES CHARGES
VOYAGE LIVERPOOL - MANCHESTER (Angleterre)**

Offre MAPA (marché à procédure adaptée)

Dépositaire de l'offre :

Lycée Gabriel Guist'hau

3 rue Marie-Anne du Boccage

BP 34201

44042 Nantes cedex 01

Tel : 02.51.84.82.20

Mel : ce.0440024m@ac-nantes.fr

N°SIRET : 19440024800010

Pouvoir adjudicateur : Monsieur Franck ANTRACCOLI, chef d'établissement

Agent Comptable assignataire : Monsieur Christophe BRETON

Contact pour tout renseignement d'ordre administratif ou financier : Madame Sandrine BARTCZAK, Secrétaire Générale

Mel : gestionnaire.0440024m@ac-nantes.fr

Tel : 02.51.84.82.27

Contact pour tout renseignement d'ordre pédagogique et d'organisation : Madame Valérie ARANDEL

Mel : valerie.arandel@ac-nantes.fr

Description de l'offre :

Voyage scolaire avec prestation « clef en main », assurances comprises

Destination : Liverpool – Manchester (Angleterre)

Période : du lundi 5 mai au samedi 10 mai 2025

Nombre de nuits sur place : 4

Effectifs : 52 participants (48 élèves et 4 accompagnateurs)

Mode de transport : Car – bateau (Aller/Retour) + car sur place

Type d'hébergement : en famille d'accueil à Chester

Programme : conforme au descriptif détaillé du voyage ci-joint, valant annexe au présent cahier des charges.

Modalités de financement et de paiement :

Les acomptes éventuels et le solde à verser devront être clairement indiqués. **Le pack assurance annulation, assistance rapatriement devra être inclus dans le devis.**

Rappel : les acomptes et le solde ne pourront être versés que dans le strict respect des dispositions de la circulaire n°2005-022 du 02/02/2005 précisant les règles du paiement après service fait.

Le paiement des acomptes éventuels et du solde s'effectuera sur présentation de factures, transmises via l'application nationale CHORUS PRO, dans le respect des délais réglementaires en vigueur.

Les factures libellées en euros comporteront les mentions légales, ainsi que les coordonnées bancaires de l'organisme.

Présentation des offres :

Dossier en langue française qui devra contenir :

- un contrat spécifiant le prix global du voyage, ainsi que le prix unitaire, comprenant au minimum les conditions de transport, d'hébergement et le détail des visites. Ce contrat devra être **valable jusqu'au 31/10/2024.**

- un dossier de présentation de candidature comprenant la copie de l'assurance RCP de l'organisme, la copie de la garantie financière, l'attestation ou certificat de possession de la licence de tourisme pour les agences de voyage, ou l'agrément tourisme pour les associations.

L'organisme doit spécifier si des réductions particulières sont accordées.

Le tribunal administratif du siège de l'organisme est seul compétent en cas de litige auprès des tribunaux, conformément au code de la commande publique.

- Kbis, IBAN et n° de SIRET de l'organisme.

- le présent cahier des charges signé par l'organisme.

Dépôt des offres :

Forme de l'envoi : exclusivement par voie dématérialisée sur le site de parution de l'offre.

Date limite de réception des offres : vendredi 12 juillet 2024 à 12h00.

Le prix global du voyage figurant sur l'acte d'engagement est un prix global TTC ferme et définitif et doit comprendre l'ensemble des frais et charges liés à la bonne réalisation du séjour, y compris les éventuels frais imprévisibles. Aucun frais supplémentaire ne pourra pas être facturé sans l'accord exprès et écrit de l'ordonnateur de l'établissement.

Assurances et garanties :

Il peut y avoir des restrictions à la réalisation du contrat, dans l'éventualité de décisions réglementaires des autorités qui s'imposeraient au lycée.

Examen des offres :

L'examen des offres portera sur :

- les garanties offerte par l'organisme et ses qualités professionnelles
- le contenu pédagogique de l'offre, et notamment la pertinence des activités
- la qualité de l'offre de transport et les garanties certifiées
- la qualité de l'offre d'hébergement et les garanties certifiées

Jugement des offres :

Le classement des offres se fera conformément au barème suivant :

- prix pour 40%.
- valeur technique et pédagogique pour 60% (pertinence des prestations et activités, qualité du transport et de l'hébergement, garanties proposées).

Conditions de réalisation :

*Le contrat ne pourra être signé qu'après l'accord du Conseil d'Administration du lycée et de nos autorités de contrôle, ainsi que des inscriptions suffisantes des élèves, soit en octobre. Le contrat devra donc être valable jusqu'au 31 octobre 2024.

Dès sélection de l'offre retenue, la proposition sera affinée en fonction du nombre réel de participants.

*Le contrat comprend une **assurance annulation individuelle et totale groupe**.

*Concernant les activités culturelles, l'offre devra comprendre la réservation des sites, et de tous les lieux de visite nécessitant des droits d'entrée, ainsi que les prestations des guides et autres accompagnateurs éventuels.